Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_02-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation :
26 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**6**
Votants	**8**

Secrétaire de séance :
M. Matthieu APRIOU

Le **lundi six juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Fairouz SAID (pouvoir à Mme Agnès CASSIN).

ETAIENT ABSENTS : Mme Gwennaëlle PORS, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

DÉLIBÉRATION N°2026_09_02
AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE RD 87
VALIDATION DES DEVIS

La commune de Trémargat engage des travaux d'aménagement de sécurité routière sur la route départementale 87 (RD 87), visant à améliorer la sécurité des usagers par un ralentisseur à effet de porte. La réalisation de ces travaux nécessite la validation des devis présentés par les entreprises retenues dans le cadre de la procédure de consultation. La présente délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer les devis.

Monsieur Matthieu APRIOU, 1er Adjoint et membre de la commission voirie, présente à l'assemblée délibérante le résultat de la phase de consultation des entreprises :

AMÉNAGEMENT DU RALENTISSEUR					
ENTREPRISES	**TERRASSEMENT**	**VOIRIE**	**RESEAUX**	**TOTAL HT**	**TOTAL TTC**
SPTP	1 350,00 €	1 660,00 €	600,00 €	3 610,00 €	4 332,00 €
PIGEON	2 760,00 €	1 410,00 €	570,00 €	4 740,00 €	5 688,00 €
COLAS	1 290,00 €	1 560,50 €	480,00 €	3 330,50 €	3 996,60 €
EUROVIA	1 562,50 €	1 768,00 €	450,00 €	3 780,50 €	4 536,60 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_02-DE

MARQUAGE ET SIGNALISATION				
ENTREPRISES	**MARQUAGE**	**SIGNALISATION**	**TOTAL HT**	**TOTAL TTC**
HELIOS	2 085,00 €	1 990,00 €	4 075,00 €	4 890,00 €
BSM	1 871,32 €	1517,33 €	3 388,65 €	4 066,38 €
CMR	Pas d'offre			
BREIZH MAVASA		1 082,73 €	1 082,73 €	1 299,28 €

VU les devis transmis par les entreprises, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
CONSIDÉRANT que les travaux envisagés s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la sécurité routière sur le territoire communal ;
CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise COLAS pour l'aménagement du ralentisseur pour un montant de 3 330,50 € HT soit 3 996,60 € TTC.

VALIDE le devis de l'entreprise BSM pour la signalisation horizontal (marquage) pour un montant de 1 871,32 € HT soit 2245,58 € TTC.

VALIDE le devis de l'entreprise Breizh Mavasa pour la signalisation verticale (panneaux) pour un montant de 1 082,73 € HT soit 1 299,28 € TTC

AUTORISE Mme la Maire à signer les devis et tous documents administratifs et comptable à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
M. Matthieu APRIOU
1er Adjoint

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

MAIRIE DE TREMARGAT
22